

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**  
**“Love In Levi’s®”**  
**(Le “Jeu”)**

## **1. L'organisateur**

La société Le Bonbon enregistrée sous le numéro 121013 et dont le siège social se trouve à Paris (15 rue du delta 75009 Paris) organise ce jeu au nom de Levi Strauss Continental France SA.

- La société Le Bonbon est désignée également ci-après comme l’«Agence » La société Levi Strauss Continental France SA est désignée également ci-après comme « Levi’s® » et qui, ensemble, sont désignés ci-après comme l’«Organisateur ».
- Les participants au jeu sont désignés également ci-après comme « le/les Participants».
- Les gagnants du tournoi sont désignés également ci-après comme « le/les Gagnants ».

## **2. Le Jeu**

Le présent jeu-concours, organisé à l’occasion de la Saint-Valentin, se déroule au sein de deux Outlets Levi’s® : LFO Marques Avenue Aubergenville et LFO McArthurGlen Provence. Il a pour objectif de promouvoir les boutiques participantes et d’offrir aux clients une expérience ludique et engageante autour de cette période festive.

## **3. Conditions de participation**

- A. Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de 18 ans ou plus, résidante en France, à l’exclusion des employés de l’Organisateur et des magasins participants, de leur famille proche, de leurs sociétés associées, de leurs agents et de toute personne associée directement ou indirectement au Jeu.
- B. L’acceptation des présentes REGLEMENT DU JEU-CONCOURS est une condition de participation. L’entrée est gratuite ; aucun achat ou paiement d’aucune sorte n’est requis.
- C. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel des sociétés Organisateur, de Levi’s®, ainsi que les membres de leur famille. Les Participants doivent participer sous leur propre nom et non au nom d’une autre personne.
- D. En s’inscrivant au Jeu, les Participants confirment que tous les détails de leur participation sont véridiques, exacts et complets.
- E. L’Organisateur se réserve le droit de vérifier l’éligibilité de tous les Participants. En outre, l’Organisateur se réserve le droit d’exclure les inscriptions et/ou les noms d’utilisateur indécent, immoraux, diffamatoires, discriminatoires, offensants, qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle de tiers ou qui représentent ou encouragent des activités illégales. L’Organisateur se réserve le droit de disqualifier du Jeu, et de tout autre concours ou promotion futur(e) organisé(e) par l’organisateur, et de prendre toute autre mesure appropriée, tout Participant ou Gagnant qui, selon les soupçons raisonnables de l’Organisateur, a enfreint l’un des termes et conditions énoncés dans le présent document ou a perturbé le processus de participation.

## **4. Dates & localité**

### Période

Date de début du concours : 26 janvier

Date de fin du concours : 9 février

Date de désignation des Gagnants : 10 février

Le Jeu est ouvert pendant la Période ci-dessus dans les deux Outlets Levi's® : LFO Marques Avenue Aubergenville et LFO McArthurGlen Provence.

## 5. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre dans l'une des boutiques participantes. Ils doivent scanner le QR Code figurant sur les affiches présentes en boutique, puis compléter le formulaire de participation en renseignant les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse e-mail et numéro de téléphone.

La participation ne sera prise en compte qu'une fois l'ensemble des informations obligatoires dûment complétées.

## 6. Dotation

A. La Dotation (ou « Prix ») est comme suit :

- Un dîner romantique pour deux personnes à Paris.
- Un dîner romantique pour deux personnes à Marseille.

B. Chaque Dotation a une valeur de 150€.

C. Un seul gagnant sera désigné pour chaque ville participante. Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du Jeu.

Le tirage au sort sera effectué par l'«Organisateur », à la date du 10 février.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte lors du tirage.

D. Les Gagnants seront notifiés par téléphone au numéro qu'ils auront fourni lors de la phase d'inscription ("TELEPHONE"). Les participants qui ne sont pas sélectionnés comme gagnants ne seront pas notifiés. L'Organisateur prendra toutes les mesures raisonnables pour contacter le gagnant. Toutefois, si le gagnant ne peut être contacté, l'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer le prix et de l'attribuer au second.

E. Les Gagnants doivent répondre par téléphone dans un délai maximum de 48 heures, à compter de la date de réception de l'appel. Si les gagnants ne répondent pas dans ce délai, Levi's se réserve le droit d'attribuer le prix à une autre personne et le gagnant qui n'a pas répondu dans ce délai n'aura aucune réclamation à l'égard de Levi's ni aucun droit sur le prix.

F. Aucun prix en espèces ou autre n'est disponible. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire de valeur égale ou supérieure.

G. Les Gagnants acceptent que l'Organisateur ait le droit, sans paiement supplémentaire ni autorisation, d'utiliser leur nom et leur image pour annoncer les Gagnants et à des fins promotionnelles liées directement au Jeu.

H. Le Gagnant peut être tenu de participer à la publicité découlant de la promotion du Jeu.

## **7. Droits du promoteur**

- A. La décision de l'Organisateur concernant toutes les questions relatives au Jeu sera définitive et contraignante et aucune correspondance ne sera échangée.
- B. Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, il est nécessaire de suspendre, de modifier ou d'annuler le Jeu, l'Organisateur se réserve le droit de le faire et en informera les participants en publiant un avis sur levi.com ou sur tout autre canal de médias sociaux de Levi ou par tout autre moyen de communication similaire.
- C. En cas de fraude, d'abus et/ou d'erreur affectant le bon déroulement de la promotion, y compris l'attribution d'un nombre de prix supérieur à celui disponible, l'Organisateur se réserve le droit de mettre fin à la promotion ou de la suspendre, de modifier les conditions générales et de déclarer nulle la notification du/des Gagnant(s).
- D. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les inscriptions, avis, acceptations, demandes ou autres documents liés à la promotion qui sont incorrectement remplis, perdus, endommagés ou retardés pour quelque raison que ce soit. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour les Participants de se connecter aux sites ou de participer au Jeu, ou en cas de perte de leur participation, en raison d'une erreur, d'un problème, technique ou autre, lié à la connexion Internet.
- E. Aucune responsabilité ne sera acceptée en cas de perte, de dommage ou de responsabilité des Gagnants résultant directement ou indirectement des prix attribués dans le cadre de cette promotion. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les demandes incomplètes, mal adressées, illisibles, corrompues, perdues, endommagées, retardées ou non parvenues à l'Organisateur pour quelque raison que ce soit, et de telles demandes ne seront pas acceptées. La preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de livraison.
- F. Les Participants s'engagent à ne pas utiliser de "deep-link", de "robot" ou d'autre dispositif automatique ou manuel, de logiciel, de programme, de code, d'algorithme ou de méthodologie pour accéder à, modifier, copier ou surveiller toute partie du site, ou pour reproduire, modifier ou contourner de quelque manière que ce soit la structure de navigation ou la présentation du site, ou pour obtenir ou tenter d'obtenir des documents ou des informations par des moyens qui n'ont pas été délibérément mis à disposition par l'Organisateur sur le site. L'Organisateur se réserve le droit de prendre des mesures pour empêcher de telles activités et de disqualifier tout participant s'il a des motifs raisonnables de croire que ce participant s'est livré à de telles pratiques.

## **8. Protection des données**

- A. En participant au Jeu, les Participants acceptent que les données personnelles saisies dans le cadre de ce Jeu soient utilisées comme décrit ci-dessous.
- B. L'Organisateur n'utilisera les données personnelles fournies qu'à des fins de gestion du Jeu et à aucune autre fin.

- C. L'Agence est responsable de l'attribution de la Dotation. Toutes les données saisies par l'Agence dans le cadre du Jeu ne seront utilisées que pour la validation des inscriptions au Jeu et pour l'attribution de la Dotation, avec votre consentement. Elles ne seront pas utilisées à des fins de marketing. Vos données personnelles resteront toujours confidentielles.
- D. Les données seront conservées conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données. Cliquez [ici](#) pour la politique de confidentialité de l'Agence et [ici](#) pour la politique de confidentialité de Levi's®. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles ou faire rectifier toute inexactitude en envoyant un courrier électronique à [app@lebonbon.fr](mailto:app@lebonbon.fr). En participant au concours, vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles telle que décrite ici. L'Organisateur traite toutes les données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu conformément à sa politique de confidentialité respective.
- E. Toute information personnelle reçue d'un Participant ne sera utilisée que pour la gestion du Jeu, comme indiqué dans les présentes conditions générales, et ne sera ni vendue ni fournie à des tiers.

## **9. Droit applicable**

Le Jeu est régi par la loi française. Toute réclamation et/ou tout litige découlant des présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci sera soumis à la juridiction des tribunaux de Paris, sans préjudice du droit de tout Participant d'introduire ou de défendre une réclamation dans la juridiction dans laquelle il/elle réside.

